



SGPA CGT-Culture Section AUVERGNE

Marché de fouilles subaquatiques à Vichy : ÉVEHA l'emporte, le service public boit la tasse !

Octobre 2018

Un marché public pour des fouilles archéologiques préventives a été publié par Vichy Communauté (Allier, région ARA) préalablement au réaménagement des rives de l'Allier. L'emprise de l'opération est énorme (780 000 mètres carrés !) et prévoit des interventions notamment en milieu subaquatique pour plusieurs périodes d'occupation : antiquité, moyen âge, époque moderne. Au moins 2 opérateurs ont répondu à l'appel d'offre : le groupement INRAP/SAPDA (Service départemental de l'Allier) et la société ÉVEHA.

Nous avons été informés que la société ÉVEHA aurait remporté ce marché. Si elle est confirmée, cette attribution est problématique à plusieurs titres :

-1) ÉVEHA dispose de l'agrément en milieu subaquatique pour le Moyen âge, les périodes modernes et contemporaines, mais pas pour la période antique, or l'opération est fortement susceptible de produire des témoins immergés datant de l'Antiquité : pont Antique de Vichy, embarcations, aménagement de berges ou de pont... L'opérateur choisi ne serait donc pas agréé pour le type de vestiges attendus.

-2) Les prix annoncés lors d'une réunion de service à Clermont-Ferrand : environ 900 000 € pour ÉVEHA contre environ 2,3/2,4 millions d'€ pour l'Inrap (tranches fermes et conditionnelles incluses) suggèrent qu'ÉVEHA serait de nouveau dans une stratégie de dumping . Cette course au moins disant, potentiellement dommageable aux vestiges archéologiques (comment, en pratiquant des prix aussi bas, la société ÉVEHA peut-elle répondre au cahier des charges scientifique du SRA notamment en ce qui concerne la conservation des matériaux organiques abondant en milieu humide ?), est également préjudiciable à l'équilibre du marché des fouilles archéologiques, que la loi LCAP était censée réguler par un contrôle renforcé de l'état...

-3) L'opération devait commencer en octobre. Sur le terrain, elle est sensée durer environ 6 mois soit jusqu'à fin mars. Le post fouille devrait alors commencer pour une durée sensiblement équivalente à la phase terrain. Le terme prévisible de l'opération serait donc postérieur à celui de la période d'observation fixé au 8 mai 2019 par le tribunal de commerce de Limoges. Pourtant la loi est claire et l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics exclut « *de la procédure de passation des marchés publics : [...] 3° Les personnes : [...] c) Admises à la procédure de redressement judiciaire (...) qui ne justifient pas avoir été habilitées à poursuivre leurs activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public* ».

Une bouée de sauvetage pour ÉVEHA ?

Ce dossier problématique qui rappelle celui de l'opération de fouille Clermont-Ferrand « Petit Beaulieu » attribué en 2010 à un opérateur non agréé interroge sur la bienveillance dont semble bénéficier la société

ÉVEHA et au delà :

-sur l'utilité de la procédure d'agrément si celui-ci n'est pas exigé pour postuler à des marchés publics

-sur l'utilité de la LCAP si le marché des fouilles archéologique n'est pas mieux régulé qu'auparavant,

-sur la valeur de la procédure de redressement judiciaire si un opérateur sous surveillance peut remporter un marché dont la fin dépasserait le terme de sa période d'observation.

Services de l'état : le monde du silence !

Nous ignorons si, de son côté, le siège de l'Inrap a engagé des démarches pour contester l'attribution de ce marché ou demander des éclaircissements à l'aménageur ou à la SDA. Dans un courriel en date du 4 octobre adressé au directeur régional des affaires culturelles, nous avons interrogé les services de l'état en demandant d'avoir communication de l'arrêté de prescription, du cahier des charges scientifiques, du PSI des opérateurs et du compte-rendu d'analyse des offres. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse.

La suite au prochain épisode.

Cette demande sera réitérée prochainement par courrier avec A/R au SRA. Cette officialisation entrainera-telle une réponse plus concrète du SRA ? La question reste posée...